

Pour diffusion immédiate

La FEEP appuie la stratégie du gouvernement pour les 0-8 ans tout en recommandant certains ajustements

Montréal, 18 janvier 2018 – La Fédération des établissements d'enseignement privés accueille avec grand intérêt la stratégie présentée par le gouvernement du Québec pour les 0-8 ans. La Fédération considère que plusieurs des mesures proposées répondent à des besoins prioritaires pour assurer une plus grande égalité des chances.

La Fédération est particulièrement heureuse de voir l'importance accordée et les budgets alloués au développement professionnel du personnel en éducation, un élément clé pour assurer la réussite de la stratégie.

Après avoir analysé les divers éléments proposés par le gouvernement, la Fédération souhaite faire certaines recommandations afin de bonifier cette stratégie.

Étendre l'accès à la maternelle quatre ans

La Fédération croit qu'il serait intéressant d'instaurer la maternelle quatre ans pour tous les enfants. Une telle mesure aurait pour effet :

- d'augmenter l'égalité des chances en veillant à ce que tous aient accès à des activités d'éveil à la lecture, à l'écriture, aux mathématiques, aux sciences et aux technologies, afin de réduire les écarts au moment de commencer l'école;
- dans les milieux non francophones, d'accroître le nombre d'enfants qui parlent français couramment au moment de leur entrée à la maternelle ;
- d'identifier rapidement un certain nombre d'enfants ayant des besoins particuliers et de mettre en place sans délai les mesures nécessaires pour éviter qu'ils prennent du retard.

Inclure les sciences, les technologies et la citoyenneté numérique

Les sciences, la technologie et le numérique sont les grands oubliés de cette stratégie. La Fédération suggère que l'objectif de permettre à tous les enfants d'acquérir les compétences essentielles en lecture, en écriture et en mathématique à la fin de la deuxième année du primaire soit élargi pour y inclure les bases d'une culture scientifique et technologique. La Fédération suggère aussi d'ajouter l'éducation à la citoyenneté numérique.

La plupart des jeunes nés au 21^e siècle ont appris à utiliser des appareils numériques avant même d'entrer à l'école. Pour eux, le numérique représente une formidable source d'apprentissage. Grâce aux outils numériques de plus en plus conviviaux, les jeunes acquièrent facilement certaines compétences numériques. Toutefois, sans un encadrement de qualité, ils sont limités dans leurs apprentissages ou encore risquent de prendre de mauvaises habitudes.

Il est important, dès le préscolaire, d'initier les élèves aux bonnes pratiques pour une utilisation sécuritaire et intelligente de l'univers numérique.

Le Programme de formation de l'école québécoise prévoit que l'enseignement en science et technologie débute en 3^e année. La Fédération croit que cela devrait débiter au préscolaire. Depuis quatre ans, la Fédération déploie des formations aux enseignants du préscolaire-primaire afin d'enrichir le programme offert dans les écoles privées qui sont de plus en plus nombreuses à enseigner ces matières dès le préscolaire. C'est aussi le cas de certaines écoles publiques, notamment les écoles primaires internationales. Pour éviter qu'un fossé se creuse dès le primaire entre les élèves qui acquièrent une solide culture technologique et scientifique et les autres, il faudrait revoir le programme du préscolaire et du 1^{er} cycle du primaire pour y intégrer des apprentissages de base dans ces matières et bonifier le programme des deux autres cycles du primaire.

Dossier numérique unifié : éviter les étiquettes

La Fédération appuie la mise en place d'un dossier numérique unifié de l'élève qui le suivra tout au long de son parcours scolaire. Elle tient toutefois à souligner l'importance de bien baliser les informations qui y figureront. Il faut prendre soin de ne pas étiqueter des enfants de façon permanente à partir d'un problème ponctuel. Par exemple, un enfant qui a des problèmes en réaction à certains événements ne doit pas avoir à porter une étiquette tout au long de son parcours scolaire. La Fédération suggère l'adoption d'une fiche standard de transmission d'informations qui met l'accent sur les difficultés liées à l'apprentissage et les mesures mises en place pour amener l'élève à la réussite scolaire.

À propos de la Fédération des établissements d'enseignement privés

La Fédération est un organisme à but non lucratif qui regroupe 194 établissements autonomes fréquentés par quelque 113 000 élèves répartis sur le territoire québécois, soit environ 12 % des effectifs scolaires du Québec. Les membres de la Fédération offrent des services aux élèves du préscolaire, primaire et secondaire dans les secteurs de la formation générale et professionnelle et de l'adaptation scolaire. Pour plus d'information, consultez www.annuairefeep.com

-30-

Pour information et demandes d'entrevue :

Geneviève Beauvais
Tél. 514 381-8891 poste 238
beauvaisg@feep.qc.ca